

Service du numérique : Instauration d'astreintes

Le 12 septembre dernier, le CSAC a été convoqué et a débattu principalement de la question de l'instauration d'astreintes déployées au SNUM (service du numérique) au sein du ministère. Toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre. Dans un tel cas de figure, l'administration doit convoquer à nouveau cette instance si elle entend faire passer son projet en force. C'est bien ce qui s'est produit lors de la seconde réunion du CSAC, qui s'est tenue le 20 septembre, durant laquelle les organisations syndicales ont renouvelé leur opposition unanime.

Même si l'objectif de sécuriser le ministère d'attaques informatiques est légitime, la CFTC a estimé que les moyens proposés ne vont pas dans le bon sens : les astreintes se feront sur la base de l'obligation et non du volontariat, les agents déjà en poste devront se soumettre et accepter ces nouvelles conditions de travail qui vont bouleverser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le montant des compensations financières initialement proposé à 72,26 euros par l'administration n'est toujours pas fixé mais sera vraisemblablement porté à environ 150 euros après une forte protestation syndicale. Cette compensation n'est pas à la hauteur du montant alloué dans le secteur privé, ce qui pourrait être un frein à l'embauche. Le secteur du numérique est déjà en tension et ajouter des contraintes ne favorisera pas l'attractivité sur ces postes.

L'administration qui souhaite commencer à déployer ce dispositif dès le 6 octobre agit dans la précipitation plutôt que dans la concertation.

La CFTC, qui réaffirme avec force la nécessité de respecter la vie privée et familiale des agents, restera vigilante sur la mise en place de ce dispositif et tiendra informés tous nos collègues de son évolution.